



LES STOUKISES 2019 - GUIDE DES PARENTS

COORDONNÉES

Services des Loisirs Angus-Bourbonnière – camp de jour Les Stoukises
5350 Lafond, 1^{er} étage
H1X 2X2
514-903-SLAB (7522)
info@slabrosemont.org
Heures d'ouverture du bureau : Du lundi au vendredi, de 8h à 18h

COORDONNATEURS

Pour l'été 2019, nos deux coordonnatrices de jour seront Madame Hermione et Madame Guizmo. Nous avons un coordonnateur pour le service de garde, soit Monsieur Ninja. Vous pourrez les rencontrer le 7 juin prochain à la rencontre des parents, qui est à 19h.

Information : 514-903-7522 (SLAB) – stoukises@slabrosemont.org

ANIMATEURS

Tous nos animateurs sont formés en animation par la formation DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animation). Ils possèdent tous une formation à jour en secourisme général RCR/DEA niveau C. Nous vérifions les antécédents judiciaires de tous nos animateurs majeurs.

Ratio animateurs et jeunes

(Selon les modalités de la Ville de Montréal)

5 ans et plus : 1 animateur pour 15 jeunes

Piscine : 8 ans et plus / Pataugeoire : 7 ans et moins



En partenariat avec



HORAIRE

Camp de jour : lundi au vendredi, de 9h à 15h30.

Service de garde : lundi au vendredi de 7h à 9h et 15h30 à 18h.

-Les horaires du camp de jour peuvent varier en fonction des sorties ou événements spéciaux.

- Les enfants inscrits seulement au camp de jour doivent être présents dans la **ruelle sur le côté sud du Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (ruelle du côté de la rue Laurier)** pour 9h. Les animateurs viendront prendre leur groupe en charge à l'extérieur. En cas de pluie, la procédure reste la même.

- Les enfants inscrits au service de garde peuvent arriver entre 7h et 9h le matin. Ils doivent faire savoir leur présence au responsable à l'accueil dès leur arrivée.

- Pour inscrire votre enfant au service de garde d'ici le 25 juin, vous pouvez communiquer avec les loisirs au slabrosemont.org ou au 514-903-7522 (SLAB). Veuillez noter qu'une place au service de garde peut être refusée dès le début du camp de jour si celui-ci est déjà plein. Il est donc préférable d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible, pour que les effectifs soient choisis en conséquence.

Frais supplémentaires

- Les enfants qui seront laissés au camp de jour avant 9h ou qui seront récupérés par les parents après 15h35 seront directement transférés au service de garde. Si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde, à partir du 25 juin 2019, des frais de 10,00\$ par période seront automatiquement chargés et devront être payés avant la fin de la semaine en cours.

- Si l'enfant n'est pas récupéré après 18h, des frais de 5,00\$ seront chargés par tranche de 5 minutes de retard.

- En cas de retard de paiement, nous annulerons la semaine de camp de jour suivante au dossier de l'enfant, sans possibilité de remboursement.

Retard et départ hâtif

- Dans le cas où un enfant arrive en retard un matin de camp de jour, peu importe la raison, les coordonnateurs doivent en être avisés le plus rapidement possible. Le jour d'une grande sortie, si l'enfant arrive après le départ de son groupe, il devra soit se faire reconduire jusqu'au lieu de la sortie par un parent, soit repartir avec celui-ci. En aucun cas, un remboursement ne sera octroyé si la journée de sortie est manquée.

- Pour autoriser un parent à quitter le camp avec son enfant avant la fin de la journée du camp de jour, les coordonnateurs doivent avoir une preuve écrite du parent le matin même avec le nom de l'enfant, son âge, la date et l'heure du départ et la raison du départ. Cette procédure a pour but de s'assurer que l'enfant est disponible au moment

de l'arrivée des parents, que le gardien légal de l'enfant autorise le départ, et que le parent nous décharge de toute responsabilité à partir du moment du départ.

Modalité de paiement

Après le 21 juin, des frais de retard de 5,00\$ seront ajoutés au montant de la facture pour chaque service (c'est-à-dire un frais de retard pour le camp de jour ET un frais de retard pour le service de garde) par semaine d'inscription. L'organisme sera fermé le 24 et le 1^{er} juillet.

Annulation

Avant le mercredi midi précédent, le début du camp de jour, tous les frais du camp de jour et du service de garde sont remboursables. Lorsque le camp est commencé, seuls les frais de camp de jour et de service de garde sont remboursés si la demande de remboursement est faite par ÉCRIT avant le mercredi 12h de la semaine qui précède la semaine de remboursement visée. Vous pouvez nous envoyer vos demandes par courriel au : info@slabrosemont.org, par télécopieur au : 514-728-8448 ou la remettre en personne au bureau de l'accueil du 2^e étage du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme au Service des Loisirs Angus-Bourbonnière.

Avant la rencontre de parents, les frais d'inscription (chandail) et les frais pour un deuxième chandail sont remboursables, passé cette rencontre, aucun de ces frais n'est remboursable.

MATÉRIEL

L'enfant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir en sa possession chaque jour :

- Vêtements d'été sportif, souliers de course **fermés avec bas**.
- Dans son sac à dos : maillot de bain, serviette de plage, bouteille d'eau, crème solaire, chapeau, **lunch FROID**, 2 collations, imperméable pour les jours de pluie.

Il est préférable que les effets personnels de l'enfant soient identifiés.

Le chandail de camp des Stoukises 2019 est obligatoire pour les grandes sorties. Pas de chandail, pas de sortie, et ce, sans possibilité de remboursement!

Matériel **INTERDIT** au camp de jour :

- Nourriture contenant des noix ou des arachides
- Robes ou jupes
- Sandales
- Bottes de pluie et parapluie
- Jouet et jeux personnels

- Livre
- Cellulaire
- Lecteur de musique électronique
- Objets contondants ou d'autodéfense

Tout objet jugé inacceptable trouvé en possession d'un enfant sera confisqué pour la journée et les parents seront contactés. Les procédures disciplinaires nécessaires seront appliquées lors d'une récidive.

PROTOCOLE DISCIPLINAIRE

Le camp de jour Les Stoukises propose des activités plaisantes et agréables pour les jeunes. Pour garder l'harmonie parmi les campeurs, les animateurs établissent pour leur groupe des règles de conduite appelées *Code de vie*. Les campeurs doivent respecter ces règles, et des conséquences sont établies pour ceux qui ne coopèrent pas. Dans les cas où l'enfant récidive après l'application des conséquences, les coordonnateurs ont établi un protocole disciplinaire à l'extérieur du groupe.

Avant chaque étape, l'animateur aura suivi le code de vie établi pour le groupe, aura fait les avertissements correspondants et aura appliqué les conséquences nécessaires.

Étape 1

L'enfant est pris en charge au bureau des coordonnatrices et il devra discuter de son comportement non conforme. Il sera tenu d'expliquer son comportement, devra comprendre ce qu'il a fait et déterminer les actions à prendre pour s'améliorer. Un rapport sera rédigé par l'animateur et signé par la coordonnatrice responsable.

Étape 2

L'enfant est pris en charge par une coordonnatrice et il devra discuter de son comportement non conforme. La coordonnatrice rédigera un rapport et contactera les parents. L'enfant aura un temps de réflexion en dehors du groupe. Le rapport sera signé par la coordonnatrice responsable.

Étape 3

L'enfant est pris en charge par une coordonnatrice et il devra discuter de son comportement non conforme. La coordonnatrice contactera les parents. L'enfant sera suspendu une journée et si possible, la journée de la grande sortie de la semaine dû à

ses agissements. Le rapport sera signé par la coordonnatrice responsable et une copie sera remise au parent.

Étape 4

L'enfant est pris en charge par une coordonnatrice et il devra discuter de son comportement non conforme. La coordonnatrice contactera les parents. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour les 5 prochains jours consécutifs. Le rapport sera signé par la coordonnatrice responsable et la direction et une copie sera remise au parent.

Étape 5

L'enfant est pris en charge par la direction et la coordonnatrice en charge. Le parent sera contacté. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour le reste de la saison.

En tout temps, si l'enfant se voit privé de camp de jour pour des mesures disciplinaires (suspension ou expulsion) aucun remboursement ne sera fait.

COMMUNICATION

Chaque vendredi, vous recevrez par courriel un journal pour vous informer des activités de la semaine suivante (pour vérifier votre adresse courriel, vous pouvez vous rendre sur notre site d'inscription, dans votre compte personnel). Il contient également des informations pour la prochaine grande sortie, des notes et rappels pour les semaines à venir, etc. Le journal sera également disponible sur le site Internet et sur la page Facebook du SLAB. De plus, une version papier, pour consultation, sera laissée à l'accueil du SLAB.

Le journal n'est pas un outil de communication infaillible, mais très pratique pour voir les événements à venir. Vous êtes invités à le consulter régulièrement pour vous tenir informés.

ENFANT MALADE/BLESSÉ/CONTAGIEUX

Malaise/maladie

Un enfant qui présente des signes de faiblesse, ou informe un animateur qu'il ne se sent pas bien sera mené aux coordonnatrices pour l'application des premiers soins. Dans le cas d'une faiblesse légère ou passagère, soignable selon les connaissances des

coordonnatrices présentes, l'enfant sera gardé dans leur bureau jusqu'à la fin de la journée, ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent et que l'enfant se sente mieux. Un rapport d'intervention sera rempli par le coordonnateur, et remis au parent.

Dans le cas d'une faiblesse grave, ou dépassant les connaissances de l'intervenante, le parent sera immédiatement contacté, ainsi que les premiers répondants si la situation l'exige.

Blessure

Un enfant qui se blesse pendant les heures du camp de jour ou du service de garde est soigné immédiatement par les animateurs-trices ou les coordonnatrices. Dans tous les cas de blessure, un rapport d'accident est rempli par la personne ayant prodigué les premiers soins et un témoin signe le rapport. Si la blessure est superficielle ou mineure, les premiers soins seront faits à l'enfant, mais les coordonnatrices ne contacteront pas les parents.

Si la blessure est plus grave, les mesures nécessaires pour soigner l'enfant seront prises et les parents seront contactés lorsque la situation sera stabilisée.

Poux

Les camps de jour en général sont un milieu propice à la propagation de poux. Les animateurs et les coordonnateurs préviennent du mieux qu'ils peuvent la propagation, mais il y a toujours des cas de contamination chaque année. Par mesure de prévention, les enfants aux cheveux longs **devraient les attacher en tout temps**.

Dans le cas où un enfant est reconnu comme touché, les parents seront contactés et devront venir chercher l'enfant **immédiatement**. L'enfant demeurera avec les coordonnatrices et ne pourra pas participer aux activités jusqu'à l'arrivée du parent. Une vérification par une coordonnatrice **et** le parent sera faite au retour de l'enfant. S'il y a encore présence de lentes ou de poux, l'enfant sera retourné chez lui.

REÇU D'IMPÔTS

Nous pouvons offrir un reçu d'impôt pour la participation de votre enfant au camp de jour. **Assurez-vous que votre numéro d'assurance sociale soit inscrit dans votre dossier et que vos coordonnées soient à jour.** Nous vous enverrons le tout par courriel au début du mois de février 2020.

Merci et bon été! 😊

Le personnel de coordination et la direction



En partenariat avec

